

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 3 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme BAGNAUD Marie-Claude, Mme BARBECOT Annie, M. BERAUD Christophe, Mme COMBEMOREL Sophie, M. DESAUNOIS Laurent, M. GIRAUD Patrice, Mme GIRAUDET Stéphanie, M. GOUYON Gilles, M. GREMAT Claude, M. LASCIOUVE Jean-Claude, Mme LEBRETON Marie, M. LECUYER Lionel, M. MOURLON Gérard

Absents : M. BERAUD Christophe

M. GIRAUD Patrice a été élu secrétaire.

### 1. PROJET ACCEUIL DE MINEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été contactés par l'ANEF (Association Nationale d'Entraide) et le Conseil Départemental pour un projet de centre d'accueil de mineurs non accompagnés sur le site de la colonie de la Croizette.

Le projet est présenté au Conseil par M. LOUBIER, directeur de l'ANEF et Mme DJAFER, responsable du service mineurs non accompagnés à l'ANEF.

Monsieur le Maire propose d'accueillir l'ANEF pour ce projet pour une durée de 3 mois, du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2019, moyennant un loyer mensuel de 1000 euros, payable à terme échu. Le paiement des charges se fera sur titre émis à la fin de la location sur relevées de compteurs.

La discussion s'engage autour de cette proposition, M Loubier et Mme Djaffer répondent aux interrogations. De nombreux points sont abordés :

M Lasciouve demande notamment si la fin du séjour est bien sûr. M Loubier confirme.

M Deseaunois dit qu'à partir du moment où ce n'est pas un accueil style CEF, il est d'accord.

M Gouyon dit qu'il est opposé à cette demande, risque de perte de tranquillité, et de se faire critiquer, ce à quoi Stéphanie Giraudet répond qu'il ne faut pas penser à la critique ou pas mais de savoir si nous voulons le faire ou pas, elle est favorable à ce projet.

Gilles Gouyon dit ne pas voir l'intérêt d'un tel projet, Marie Claude Bagnaud répond qu'il ne faut pas forcément chercher un intérêt la dedans mais plutôt une forme de solidarité, elle est favorable à ce projet.

Pierrette Alves se dit favorable à ce projet qui en plus d'aider des jeunes, peut nous aider à trouver une utilisation pour ces locaux par la suite. Elle ajoute que cela fera un peu de travail sur notre secteur même si ce n'est que trois mois.

Gilles Gouyon pense que trois mois ce n'est pas intéressant pour du travail et qu'il ne voit personne de notre secteur qui sera intéressé.

M Loubier précise que seront recrutés : une maîtresse de maison, deux veilleurs de nuit, 4 assistantes de vie sociale, un cuisinier, un éducateur spécialisé, que prioritairement les candidatures du territoire seront retenues si elles correspondent aux besoins. De même la consigne sera donné au cuisinier de se servir dans les commerces locaux si possible.

Jean Claude Lasciouve pense qu'il faut le faire, pour trois mois le risque n'est pas très important.

M Le maire précise qu'il ne peut que défendre et soutenir l'accueil de jeunes en situation de forte précarité, que la demande vient aussi du département, dans le cadre d'un partenariat important avec le département il est favorable à ce projet. Il précise que l'ANEF est une association reconnue et sérieuse.

.....

Madame Barbecot est contrainte de partir à 20h50.  
Madame Combemorel arrive à 21h40.

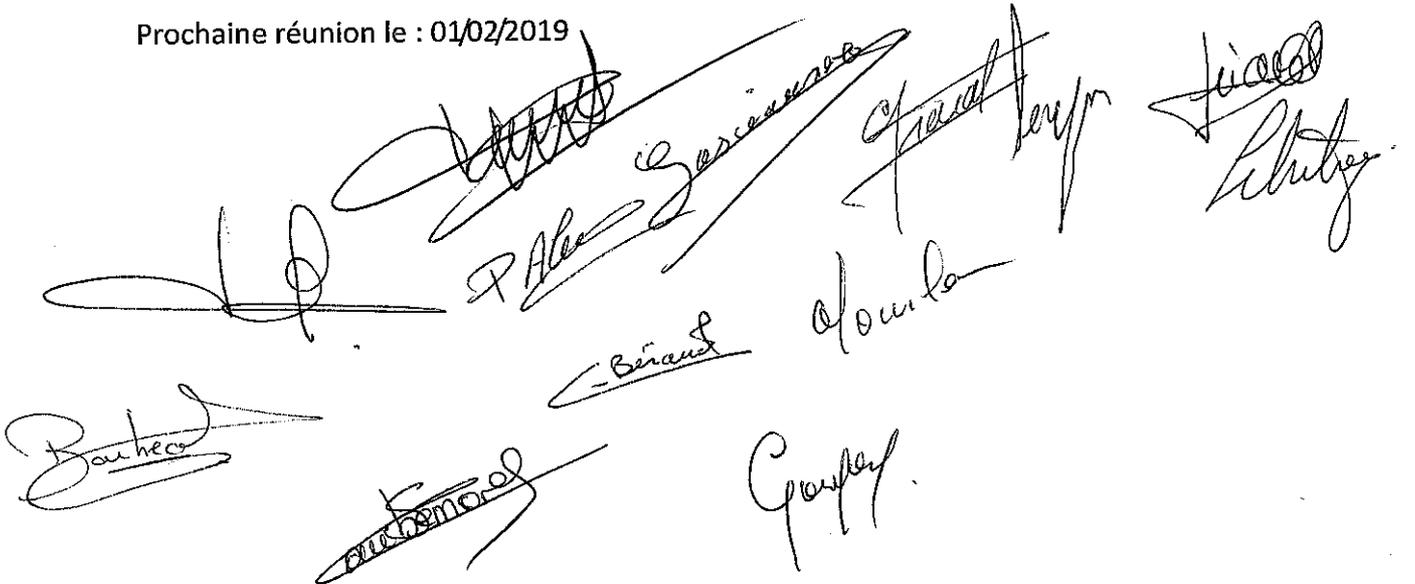
M le maire met au vote : « qui est pour l'accueil de jeunes mineurs non accompagnés du 1 février au 30 avril sur le site de la Croisette »

Le conseil accepte à l'unanimité des suffrages exprimés, et une abstention.

Le projet est donc accepté pour une durée de 3 mois, du 1<sup>er</sup> février au 30 avril, ainsi que le montant de 1000 euros mensuels pour le loyer avec une régularisation pour les charges en fin de location.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du projet.

Prochaine réunion le : 01/02/2019



A collection of handwritten signatures, some of which are crossed out with a diagonal line. The signatures include:

- ~~Barbecot~~
- ~~Combemorel~~
- ~~Alain Garcia~~
- ~~Birant~~
- ~~Alouba~~
- ~~Guay~~
- ~~Liberty~~